

REMISE A PLAT DES STATUTS (ET DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR)

PROPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

REMISE A PLAT DES STATUTS (ET DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR)

- Un groupe de travail
 - Hervé BONIFACE
 - Jean-François DUPIC
 - Michel GUILLOIS
 - Bernard ROBINET

REMISE A PLAT DES STATUTS (ET DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR)

- Un calendrier

Les grands principes

- 14 janvier : présentation des propositions à un bureau exécutif élargi
- 8 février : présentation au Conseil régional

Les projets de texte

- 8 mai : présentation au Conseil régional
- fin septembre / début octobre : vote de l'A.G.E.

REMISE A PLAT DES STATUTS (ET DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR)

- Les grands principes
 - Article 5 du règlement intérieur de la FFB à propos des Comités

« Leurs statuts doivent être conformes à des statuts-type adoptés par le Conseil d'administration de la FFB. Le bureau exécutif constate la conformité auxdits statut-type ... »
 - ➔ Proposition : partir du statut-type et ne modifier que ce qui nous est spécifique

REMISE A PLAT DES STATUTS (ET DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR)

- **LE SOCIÉTARIAT**
- LA GOUVERNANCE
- LES MODALITÉS DE VOTE
- LES VACANCES
- ANNEXE

REMISE A PLAT DES STATUTS (ET DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR)

- Le sociétariat
 - Statut-type :
 - les clubs représentés par leur président (ou la personne qu'il se substitue)
 - les membres d'honneur
- ➔ Proposition : reprise du statut-type

REMISE A PLAT DES STATUTS (ET DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR)

- LE SOCIÉTARIAT
- **LA GOUVERNANCE**
- LES MODALITÉS DE VOTE
- LES VACANCES
- ANNEXE

REMISE A PLAT DES STATUTS (ET DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR)

- La gouvernance : l'assemblée générale
 - Statut-type :
 - les clubs représentés par leur président (ou la personne qu'il se substitue)
 - peuvent assister avec voix consultative les membres d'honneur et toute personne dont le président estime la présence utile
 - ➔ Proposition : reprise du statut-type (à l'instar de tous les autres comités)
+ tout licencié du Comité qui le souhaite (voix consultative)

REMISE A PLAT DES STATUTS (ET DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR)

- La gouvernance : bureau exécutif

- Statut-type :

- président
- X vice-présidents, dont un 1^{er} vice-président
- secrétaire général
- trésorier

- ➔ Proposition : 7 membres

- président
- 3 vice-présidents : 1^{er} vice-président, vice-président compétitions, vice-président communication-développement
- directeur des compétitions
- secrétaire général
- trésorier

REMISE A PLAT DES STATUTS (et du règlement intérieur)

- La gouvernance : conseil d'administration ou conseil régional
 - Statut-type : laisse le choix entre les deux formules
 - Constats du groupe de travail
 - le conseil régional est de fait une assemblée générale élargie : quelle est la plus-value d'empiler deux strates de gouvernance quasi identiques ?
 - le conseil régional ne se réunit statutairement que deux fois par an : trop peu pour épauler/encadrer efficacement l'action du bureau exécutif
 - le conseil régional est difficilement mobilisable dans des délais courts en cas de nécessité
 - conséquence de tout cela : le bureau exécutif est trop isolé de ses mandants
- ➔ Proposition : opter pour la solution du conseil d'administration, comme cela se pratique dans tous nos clubs ... et toutes les autres associations

REMISE A PLAT DES STATUTS (et du règlement intérieur)

- La gouvernance : conseil d'administration (composition)
 - Statut-type :
 - membres du bureau
 - X présidents de club, dont au moins un > 100 licenciés, un 50 à 100 licenciés, un < 50 licenciés
 - membres catégoriels
 - ➔ Proposition : 16 administrateurs élus parmi les licenciés du Comité
 - les 7 membres du bureau
 - 9 membres catégoriels dont au moins
 - trois présidents de club (> 100 licenciés, 50 à 100 licenciés, < 50 licenciés)
 - un représentant de chacun des 4 départements
 - une 1^{ère} série majeure et une 3^{ème} ou 4^{ème} série
- (les membres catégoriels pouvant être « multiscartes »)

REMISE A PLAT DES STATUTS (et du règlement intérieur)

- La gouvernance : conseil d'administration (nomination)

Au-delà de la représentation catégorielle des différentes sensibilités, le Conseil aura besoin de disposer en son sein des compétences techniques nécessaires pour les différents postes de délégués : sauf à construire une instance pléthorique, cela amènera à devoir adopter une « logique matricielle »

REPRESENTATION CATEGORIELLE

C
O
M
P
E
T
E
N
C
E
S

	Présidents de club			Départements				Niveau	
	> 100	50 à 100	< 100	44	49	53	72	1ère maj.	3 ou 4ème
Développement									
Jeunes									
Cadets									
Scolaires									
Formation									
Arbitrage									
...									
...									

REMISE A PLAT DES STATUTS (et du règlement intérieur)

- La gouvernance : conseil d'administration (nomination)

Intitulé des postes de délégués au choix du Président (fonction de son programme)

REPRESENTATION CATEGORIELLE

C
O
M
P
E
T
E
N
C
E
S

	Présidents de club			Départements				Niveau	
	> 100	50 à 100	< 100	44	49	53	72	1ère maj.	3 ou 4ème
Développement									
Jeunes									
Cadets									
Scolaires									
Formation									
Arbitrage									
...									
...									

REMISE A PLAT DES STATUTS (et du règlement intérieur)

- La gouvernance : conseil d'administration (nomination)

A l'analyse, seul le scrutin de liste semble permettre l'organisation matricielle croisant représentation catégorielle et compétences techniques

→ En conséquence, scrutin de liste à 2 tours, sans panachage (seules les 2 listes arrivées en tête au 1^{er} tour pouvant rester en lice pour le 2nd)

REMISE A PLAT DES STATUTS (et du règlement intérieur)

- La gouvernance : conseil d'administration (nomination)

Concrètement, chaque candidat à la présidence du Comité présente une liste de 16 noms (licenciés du Comité) en veillant :

- à la présence des membres catégoriels imposés par les statuts (les membres catégoriels pouvant être « multiscartes »)
- à la présence des compétences techniques qu'il estime nécessaires pour les différents postes de délégués
- au respect de la parité

REMISE A PLAT DES STATUTS (et du règlement intérieur)

- La gouvernance : conseil d'administration (désignation)

Autre solution examinée

- un bureau élu au scrutin de liste à 2 tours (idem)
- des membres catégoriels élus au scrutin uninominal à un tour ; sur le plan pratique, les licenciés du Comité peuvent présenter leur candidature à l'un des « postes catégoriels »

Solution jugée moins satisfaisante car :

- rendant impossible le mixage entre représentation catégorielle et compétences techniques (puisque les compétences techniques seront ou non présentes en fonction des candidats qui choisiront de se présenter / qui seront élus) ; d'où la nécessité de devoir dans un certain nombre de cas nommer des délégués en dehors du conseil
- rendant impossible l'élection conjointe de deux membres de la même catégorie
- faisant perdre de son homogénéité à l'équipe en charge de piloter le Comité pendant la mandature
- compliquant sérieusement l'organisation des élections

REMISE A PLAT DES STATUTS (ET DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR)

- La gouvernance : conseil d'administration (fonctionnement)
 - Statut-type :
 - au moins 2 réunions par an
 - ➔ Proposition :
 - 4 réunions minimum par an

REMISE A PLAT DES STATUTS (ET DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR)

- La gouvernance : bureau exécutif (fonctionnement)

➔ Proposition :

- au minimum 4 réunions par an (indépendamment des réunions de CA auxquelles les membres du bureau participent)

REMISE A PLAT DES STATUTS (ET DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR)

- La gouvernance : les attributions

- Statut-type

- statue sur le rapport moral
- approuve les comptes de l'exercice clos
- vote le budget de l'exercice suivant
- statue sur toute autre question portée à son ordre du jour
- désigne les vérificateurs aux comptes

A.G.

➔ Proposition ; reprise du statut-type

REMISE A PLAT DES STATUTS (ET DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR)

- La gouvernance : les attributions

- Statut-type

- met en œuvre la politique du comité
- décide de l'admission, du renouvellement ou du rejet des demandes d'admission
- fixe les dates des AGO et AGE
- prépare les résolutions à faire voter par l'AG
- autorise la signature des conventions
- fixe le montant des cotisations annuelles, des droits d'inscription et des conditions de remboursement des frais
- arrête les comptes et le budget prévisionnel à soumettre à l'AG
- suit l'exécution du budget

Conseil

➔ Proposition ; reprise du statut-type

REMISE A PLAT DES STATUTS (ET DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR)

- La gouvernance : les attributions

- Statut-type

- gère les affaires courantes et met en œuvre les décisions prises en AG ou en CA ; à ce titre, dispose des pouvoirs les plus étendus
- élabore le règlement intérieur et le soumet au CA
- suit l'exécution du budget et la situation de trésorerie
- décide de la création de toute commission utile

Bureau

→ Proposition ; reprise du statut-type + organisation des compétitions

REMISE A PLAT DES STATUTS (ET DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR)

- La gouvernance : la durée de la mandature
 - Statut-type : mandature de 4 ans
- ➔ Proposition : reprise du statut-type

REMISE A PLAT DES STATUTS (ET DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR)

- La gouvernance : la CRED
 - Statut-type :
 - président, vice-président, 3 titulaires et 3 suppléants
 - élus pour 4 ans par l'AG
- ➔ Proposition : reprise du statut-type

REMISE A PLAT DES STATUTS (ET DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR)

- La gouvernance : les commissions
 - Statut-type :
 - création à l'initiative du conseil ou du bureau exécutif (avec validation par le conseil), les membres en étant nommés par le bureau
- ➔ Proposition : reprise du statut-type

REMISE A PLAT DES STATUTS (ET DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR)

- LE SOCIÉTARIAT
- LA GOUVERNANCE
- **LES MODALITÉS DE VOTE**
- LES VACANCES
- ANNEXE

REMISE A PLAT DES STATUTS (ET DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR)

- Les modalités de vote à l'assemblée générale

➔ Pour faciliter le processus de vote, chaque président de club dispose d'autant de droits de vote qu'il y a de tranches de 25 licenciés dans son club *

- 0 à 24 licenciés : 1 droit de vote
- 25 à 49 licenciés : 2 droits de vote
- 50 à 74 licenciés : 3 droits de vote
- 75 à 99 licenciés : 4 droits de vote
- 100 à 124 licenciés : 5 droits de vote
- ...

* Chiffres au 30.06 de la saison précédente

REMISE A PLAT DES STATUTS (ET DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR)

- Les modalités de vote à l'assemblée générale

Pour les votes à main levée, distribution avant le début de la réunion à chaque président de trois cartons de couleur (vert, rouge, blanc) sur lesquels sera inscrit le nombre de voix dont il dispose

→ précision et rapidité des décomptes

REMISE A PLAT DES STATUTS (ET DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR)

- Les modalités de vote à l'assemblée générale
 1. Les membres du conseil d'administration et du bureau participent à l'assemblée générale mais n'ont pas le droit de vote (sauf s'ils sont eux-mêmes présidents de club)
 1. Eligibilité au conseil et au bureau : tout licencié à jour de ses cotisations
 2. Incompatibilité entre présidence du comité et présidence d'un club
 1. Rééligibilité : pas plus de deux mandats consécutifs (reprise statut actuel)

REMISE A PLAT DES STATUTS (ET DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR)

- Les modalités de vote au conseil d'administration
 - ➔ Un membre = une voix
 - ➔ Voix prépondérante du président en cas d'égalité

REMISE A PLAT DES STATUTS (ET DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR)

- LE SOCIÉTARIAT
- LA GOUVERNANCE
- LES MODALITÉS DE VOTE
- **LES VACANCES**
- ANNEXE

REMISE A PLAT DES STATUTS (ET DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR)

- Les vacances
- Statut-type :
 - empêchement ou démission du président : interim par 1er vice-président (ou membre du bureau désigné par celui-ci). Si empêchement définitif ou > 1 an, convocation AG
 - empêchement ou démission d'un administrateur ou membre du bureau : cooptation par le conseil d'administration et information à l'AG
 - en cas de démission collective du conseil ou du bureau : délégation spéciale pour organiser nouvelle élection

➔ Proposition : reprise des statuts-type

NB : concernant les membres catégoriels, pas de remise en cause du mandat si perte de la qualité (ex : président de grand club qui ne le serait plus en cours de mandat)

REMISE A PLAT DES STATUTS (ET DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR)

- LE SOCIÉTARIAT
- LA GOUVERNANCE
- LES MODALITÉS DE VOTE
- LES VACANCES
- **ANNEXE**

ANNEXE : REPARTITION DES CLUBS SELON LA TAILLE

15 grands clubs (> 100)

10 - ABC
6 - Cholet
8 - Pornic
5 - La Baule
11 - BCN
7 - Le Pouliguen
5 - Château Gontier
9 - Le Mans
11 - Laval
7 - Beaulieu
8 - Roy René
6 - Avrillé
13 - BAA
6 - Challans
5 - Les Ponts de Cé

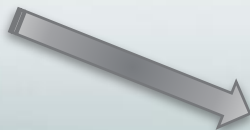
10 clubs moyens (50 à 100)

4 - Saumur
4 - Bridge scrabble Atlantique
4 - Sablé
3 - Louis XVI
3 - Ancenis
4 - BAC 44
4 - Sautron
4 - Mayenne
3 - Noirmoutier
3 - La Ferté Bernard

17 petits club (< 50)

1 - Baugé
2 - Chinon
2 - ASPTT Angers
2 - Nort
2 - Chemillé
1 - Les Herbiers
1 - 4 As
2 - Chateaubriant
1 - Thouars
1 - L'île d'Yeu
1 - Saint Aubin
2 - Vigneux
2 - La Flèche
2 - Nantes Erdre
1 - Saint Hilaire de Riez
1 - ATSCAF 49
1 - Mesquer-Quimiac

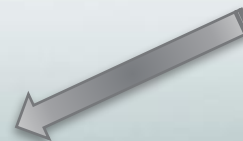
117



36



25



178